

Communiqué de presse

Berne, le 5 avril 2018

***Position de l'OSAR sur la décision du DFJP et du SEM concernant l'examen du statut de 3200 Erythréen-ne-s***

## **Les restrictions envers les Erythréen-ne-s ne sont pas une solution**

***L'OSAR exige du Département fédéral de justice et police (DFJP) et du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) qu'ils renoncent immédiatement à réexaminer l'admission provisoire des Erythréen-ne-s et à leur retirer ce statut. Pousser ces personnes dans la précarité de l'aide d'urgence et les exclure des mesures d'intégration n'est pas une solution. Alors que la situation sécuritaire en Erythrée est toujours incertaine, les personnes concernées ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine et restent en Suisse. Au lieu de capituler devant la pression politique, la Confédération ferait mieux de défendre sa tradition humanitaire et maintenir le principe d'Etat de droit.***

«Nous demandons à la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga de renoncer immédiatement au réexamen de l'admission provisoire des Erythréen-ne-s», explique Miriam Behrens, Directrice de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés. «Elle n'apporte aucune solution. Les personnes concernées seront placées sous le régime de l'aide d'urgence et resteront en Suisse.»

### **La situation en Erythrée demeure incertaine**

Aucun signe ne démontre que la situation en Erythrée s'est améliorée. Bien au contraire, les informations de ces dernières semaines font état de protestations réprimées ainsi que d'arrestations en masse, ce que la Suisse reconnaît par ailleurs officiellement. Dans le cadre des consultations du Conseil des droits de l'homme, le 12 mars 2018 à Genève, elle s'est en effet inquiétée de la situation des droits humains en Erythrée et du manque d'accès à des informations fiables.

### **La Suisse est bien plus restrictive que les autres pays**

A l'heure actuelle, la Suisse mène une politique bien plus restrictive que d'autres pays à l'encontre des requérant-e-s d'asile érythréen-ne-s. Ainsi, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a estimé, en février 2017, que les Erythréen-ne-s sorti-e-s illégalement du pays n'étaient plus menacé-e-s de mesures de persécutions en cas de retour. Cette hypothèse n'est pas fondée dans la mesure où l'arbitraire des autorités érythréennes est largement reconnu. Alors que, dans un arrêt daté de août 2017, le besoin de protection de la personne concernée dans le cas d'espèce n'a pas été suffisamment bien examiné par le TAF, les renvois forcés vers l'Erythrée ne sont pas réalisables.

### **L'aide d'urgence stigmatise et exclut**

Pour cette raison, de nombreuses et nombreux Erythréens se trouvent à l'aide d'urgence. Avec moins de 10 francs par jour, ils vivent dans des hébergements collectifs, notamment des abris de protection civile. Cette stigmatisation par le bas va avoir un impact négatif durable. Cette politique de la Confédération est

extrêmement préoccupante et dangereuse. De fait, elle renforce les préjugés et la colère sans pour autant apporter de solution pour les personnes concernées et la société suisse.

Pour l'OSAR, ceci est d'autant plus préoccupant que des pays comme l'Allemagne ou l'Angleterre mènent une politique bien moins restrictive reposant sur de solides raisons. Ainsi, les pays européens accordent une protection systématique aux Erythréen-ne-s qui fuient le régime répressif et le service national de durée illimitée. Même les missions de recherche d'informations conduites en Erythrée par le Danemark et la Norvège n'ont pas mené à un durcissement de leur pratique. Au contraire, ces pays ont constaté que l'Etat érythréen commet des violations massives des droits humains et que les personnes qui retournent en Erythrée risquent de grosses peines imprévisibles.

A un moment où les demandes d'asile diminuent fortement en Suisse, il est un devoir humanitaire que de prendre toutes les mesures nécessaires afin que les réfugié-e-s vivant en Suisse soient accueilli-e-s dignement.

**Questions:**

Michael Flückiger, Responsable Communication OSAR, [michael.flueckiger@osar.ch](mailto:michael.flueckiger@osar.ch);  
Tél. direct/Portable (déviation): +41 31 370 75 15